

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 27 avril 2026, à 19h00, à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Denys Leclerc	Siège #5
M. Bertrand Thibaudeau	Siège #3	Mme Karina Bélanger	Siège #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Dostie, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice des finances, greffière-trésorière

088-04-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le point 14.1 – Désignation d'une fonctionnaire chargée de l'émission des permis et certificats d'urbanisme soit ajouté.

QUE le point 7.2 – Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour – été 2026 soit reporté à une séance ultérieure.

QUE la présente séance est légalement constituée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

089-04-2026

EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS – POSTE SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile doit assurer l'entretien adéquat de ses bâtiments et infrastructures de loisirs afin d'offrir des installations sécuritaires et de qualité à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé à l'entretien des bâtiments et infrastructures de loisirs est sous la responsabilité de madame Hélène Mc Hugh, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en personnel pour la période d'avril à novembre 2026 ont été évalués ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été effectué par madame Hélène Mc Hugh et madame Manon Jobin ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce processus, la candidature retenue répond aux exigences du poste ;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Karl Philogène à titre de préposé à l'entretien des bâtiments et infrastructures de loisirs – poste saisonnier, pour la période d'avril à novembre 2026 ;

QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Karl Philogène soit fixée au 27 avril 2026 ;

QUE les conditions salariales soient établies conformément au contrat de travail des employés municipaux ;

QUE madame Hélène Mc Hugh, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisée à procéder à toutes les démarches nécessaires relatives à cette embauche.

ADOPTÉE

090-04-2026

OCTROI DE CONTRAT – CABANE DES ANNONCEURS TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour la construction de la cabane des annonceurs du nouveau terrain de balle ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de prix ont été reçues et comparées :

Steveric Construction Inc :	58 077.72 \$
Les Cabanons Portneuf :	45 685.00 \$
Construction Guillaume Vézina Inc. :	48 638.11 \$
Les Cabanons Modernes :	aucun prix reçu
Construction Rénovation Portneuf inc. :	aucun prix reçu

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme aux exigences.

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la proposition de Les Cabanons Portneuf pour les travaux du projet mentionné ci-dessus au coût de 45 685 \$, taxes en sus.

QUE le directeur des services techniques soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces fournitures soit payé par le règlement d'emprunt no 08-2023 et inscrit au poste budgétaire no 23 08125 720 projets #INF202204

ADOPTÉE

091-04-2026

OCTROI DE CONTRAT - DEMANDE DE PRIX-2026-01
TRACAGE DE BANDES DE DÉMARCATIION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire procéder au traçage de bandes de démarcation tel que le prévoit le budget de fonctionnement 2026 au poste 02 35500 635 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu les trois prix suivants :

Marquage et Traçage du Québec Inc.

0.299\$/M linéaire = 28 321,28\$ \$ + tx pour la 1^{ère} année
0.312\$/M linéaire = 29 552,64 \$ + tx pour la 2^{ième} année

Durand Marquage

0.45 \$/M linéaire = 42 624,00 \$ + tx pour la 1^{ère} année
0.45 \$/M linéaire = 42 624,00 \$ + tx pour la 2^{ième} année

Lignes Maska

0.299\$/M linéaire = 28 321,28 \$ + tx pour la 1^{ère} année
0.299\$/M linéaire = 28 321,28 \$ + tx pour la 2^{ième} année

Permaligne

0.357 \$/M linéaire = 33 815,04 \$ + tx pour la 1^{ère} année
0.367 \$/M linéaire = 34 762,24 \$ + tx pour la 2^{ième} année

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix pour le traçage de bandes de démarcation pour deux ans auprès de l'entreprise Lignes Maska pour un montant de 56 642,56 \$, taxes en sus pour les années 2026 et 2027.

QUE le coût de cette dépense soit payé à même le poste budgétaire 02 35500 635.

ADOPTÉE

092-04-2026

**OCTROI DE CONTRAT
DEMANDE DE PRIX 04-2026 – MATÉRIAUX GRANULAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des travaux publics, monsieur François Petit a procédé à la demande de prix, en date du 23 avril 2026, pour l'achat de matériaux granulaires pour la voirie - saison 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 avril 2026, les propositions de prix suivantes ont été reçues;

Fournisseur	Mg-112 Garage	MG-112 Ste-Madeleine	Mg-20 (MTQ) Garage	Mg-20 (MTQ) Ste-Madeleine
CPPI	15.60	15.60	23.60	23.60
Terrassement Portneuf	18.75	18.75	23.75	23.75

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Construction Pavage & Portneuf, au prix de 15,60 \$ la tonne pour le MG-112 (taxes en sus).

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte également l'offre de prix pour l'achat de matériaux granulaires auprès de Construction Pavage & Portneuf, au coût de 23,60 \$ la tonne pour le MG-20 (taxe en sus).

QUE le coût de ces dépenses soit inscrit au poste budgétaire no 02-32000-621.

ADOPTÉE

093-04-2026

**OCTROI DE CONTRAT
DEMANDE DE PRIX - DP-2026-05
SCELLEMENT DE FISSURES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix, en date du 25 mars 2026, pour les travaux de scellement de fissures sur le chemin de la Station Est ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 avril 2026, le conseil a reçu les prix suivants :

Scellement de fissure Sévigny : 1,30 \$/M linéaire

Perma Route Mauricie Inc. : 1,24 \$ / M linéaire

Pavage S.M. : 1,14 \$ / M linéaire

Ligne Maska : 1,37 \$ / M linéaire

Cimota Inc. : 1,52 \$ / M linéaire

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de Pavage S.M. Inc. pour les travaux de scellement de fissures sur le chemin de la Station Est, au tarif de 1,14 \$/ M linéaire, taxes en sus, jusqu'à concurrence de 60 000\$, taxes nettes.

QUE cette dépense soit payée à même le budget d'opération et inscrite au poste budgétaire numéro 02 32000 521.

ADOPTÉE

094-04-2026

OCTROI DE CONTRAT - DÉBROUSSAILLAGE ABORDS DE ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile doit procéder au débroussaillage des abords de routes sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, sachant que les deux entreprises initialement visées étaient désormais regroupées, a procédé à une demande de prix auprès d'une seule entreprise pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est jugé conforme et raisonnable ;

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile octroie le contrat de débroussaillage des abords de routes à l'entreprise Forfait Agri Inc., conformément à la soumission déposée, au taux de 470\$ par kilomètre, pour une longueur totale approximative de 52,77 kilomètres.

QUE cette dépense soit payée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire numéro 02 32000 490.

ADOPTÉE

095-04-2026

**DÉSIGNATION D'UNE FONCTIONNAIRE
CHARGÉE DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnaire actuellement responsable de l'émission des permis et certificats d'urbanisme est en congé de maladie pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de son règlement relatif aux permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la continuité des services municipaux, notamment en matière d'émission de permis ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE madame Karine Chouinard, adjointe aux services administratifs, soit désignée à titre de fonctionnaire responsable pour l'application du règlement de permis et certificats;

QUE cette désignation l'autorise à analyser les demandes, émettre, signer et refuser, le cas échéant, les permis et certificats prévus aux règlements d'urbanisme de la Ville;

QUE ce mandat soit accordé pour une durée indéterminée, soit jusqu'au retour en fonction du titulaire du poste ou jusqu'à l'adoption d'une résolution mettant fin à ladite désignation;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

096-04-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19 h 09.

ADOPTÉE

Alexandre Dostie
Maire

Manon Jobin
Directrice des finances, greffière-trésorière